

24 avril 2012

12.328

**Question Karim-Frédéric Marti**

**Hooliganisme maîtrisé?**

Suite à la décision de notre Berne fédérale de ne pas légiférer concernant le hooliganisme, qu'en est-il à Neuchâtel?

Des tribunaux d'"exception" avec sentences immédiates sont-ils en préparation?

A partir de quelles manifestations devrait-on pouvoir compter sur une structure de ce type?

Cosignataires: B. Courvoisier, R. Clottu, J.-P. Donzé, J.-L. Gyger, D. Schär et F. Robert-Nicoud.